



Monsieur Laurent RIDEL

Directeur de l'Administration Pénitentiaire
13 Place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01

UNSa Justice

Pantin, le 19 octobre 2023

REF. : EC/TJ /19102023

OBJET : Plan Vigipirate-niveau urgence attentat/missions ESP

Monsieur le directeur,

L'UFAP UNSa Justice a toujours été opposée à la réalisation d'extractions des personnes détenues par des escortes composées seulement de deux agents. Ce mode de fonctionnement dégradé ne permet pas de garantir une sécurité minimale sur la voie publique.

Durant la formation initiale ESP, le principe de la triangulation de la prise en charge des personnes détenues est la règle d'or enseignée aux agents. Or, la doctrine de 2019, plus souple et en totale contradiction avec ce principe, autorise la réalisation de la majorité des escortes de niveau 1 à seulement deux agents.

Ainsi, « l'agent escorte » se retrouve très régulièrement seul et armé avec la personne détenue lorsque le chef d'escorte réalise d'autres gestes professionnels nécessaires à la bonne réalisation de la mission.

Le 13 octobre dernier, le dispositif Vigipirate a été relevé au niveau « urgence attentat ».

Les personnels pénitentiaires constituent des cibles potentielles avérées. Consciente du niveau de la menace, l'UFAP UNSa Justice appelle votre attention sur les agents ESP exerçant sur la voie publique.

Il est nécessaire que des directives soient transmises en urgence afin de réduire leur vulnérabilité. Le seul dispositif répondant au niveau de risque actuel et permettant d'assurer leur sécurité est de mettre définitivement un terme à la réalisation des extractions par des escortes composées seulement de deux agents.

Dans l'attente de la mise en œuvre rapide de ces dispositions, je vous prie d'accepter, monsieur le directeur, mes salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général,